

## Bar, tabac, jeux, hôtel restaurant, Genouillac (23350)

Annonce **C1275147** postée le **05/septembre/2024**

### Description de l'activité

---

Creuse - Genouillac (23350) : Emplacement idéal au centre-ville dans le département de la Creuse 23, avec la mise en vente du fonds de commerce et des murs commerciaux d'un bar, tabac, jeux, hôtel restaurant.

Cette offre complète comprend une section dédiée au bar avec la Licence IV, au tabac, aux jeux de grattage, ainsi qu'un espace restauration pouvant accueillir de 30 à 40 couverts.

Les 7 chambres d'hôtel, réparties sur les 2ème et 3ème étages, offrent un hébergement confortable. De plus, un appartement à poursuivre la rénovation est situé au 2ème étage, ajoutant une dimension résidentielle à cette opportunité exceptionnelle.

L'emplacement stratégique offre un accès aisé avec des stationnements gratuits à proximité et la possibilité d'aménager un parking privé dans la cour arrière. Plusieurs dépendances complètent ce bien. Des travaux de rafraîchissement sont à poursuivre, beau potentiel de développement.

Le bien est relié au tout-à-l'égout de la commune, toiture récente.

Une grande entreprise, employant près de 200 personnes, est implantée dans cette commune de 727 habitants, assurant une clientèle stable. De plus, la rareté de la concurrence dans le secteur et ses environs renforce l'attrait de cette opportunité.

Une occasion de développer un commerce prospère dans un environnement dynamique et prometteur.

Le commerce possède : **une licence IV**

Nombre de chambres : **7**

Nombre de places en salle : **40**

**La société est affiliée à un réseau**

**Logement de fonction présent** : oui

### Informations sur la cession

---

Type de cession : fonds de commerce , murs à vendre obligatoirement

Prix de cession : **149 000 €** FAI (hors prix de l'immobilier)

### Localisation

---

Localisation : **Genouillac (23350), Creuse, Limousin**

Nombre d'habitants\* à Genouillac : **814 ( sos villages )**

### Photos

---

**Il n'y a pas de photos pour cette annonce.**